

1. Ouverture

Président d'assemblée: Excusez ce léger retard, j'avais une panne d'auto ce matin. Faut que ça arrive à des moments comme cela. Alors bienvenue tout le monde à cette réunion du Sénat académique. Donc comme d'habitude on fait l'accueil des nouveaux membres alors je vais laisser la parole au recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Donc comme d'habitude nous avons des nouveaux membres qui sont joints au Sénat académique cette année donc j'aimerais accueillir Madame Marie-France Albert, doyenne par intérim à la Faculté de droit, bienvenue. Marc Angers qui est au fond de la salle qui est le nouveau directeur des communications, des affaires publiques et du marketing pour l'Université de Moncton. Madame Marianne Cormier, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation. Madame Suzanne Ouellet, doyenne des études par intérim au campus de Shippagan. Madame Jessica Paulin, étudiante au campus de Shippagan, je ne sais pas si elle est ici, oui, bonjour. Marthe Robichaud, professeure au campus de Shippagan et Sid Ahmed Selouani, vice-recteur par intérim au campus de Shippagan donc bienvenus et on s'attend à de très bonnes contributions de votre part.

Président d'assemblée : Merci. Ensuite il y a la liste des personnes excusées donc j'ai Izold Guihur, Matthieu LeBlanc, Céline Surette, Sylvie Blain, Andréa Cabajsky et Fatah Chetouane. Voilà. Ensuite comme d'habitude je nomme des scrutateurs/scrutatrices pour le cas où il y a des élections ou des votes secrets et je demande à des personnes qui sont non votantes donc Teréz Rétfalvi est-elle là ce matin, est-ce que vous accepteriez encore une fois, merci Teréz et Pascal, voilà nos scrutateurs fidèles, merci. Ensuite on a l'habitude de fixer une heure pour la levée de la séance afin de permettre à ceux qui doivent retourner de repartir à temps donc c'est 16 h 30, est-ce que personne a d'objection et il y a consensus là-dessus qu'à 16 h 30 on termine évidemment le point qui est à l'ordre du jour et ensuite on lève la séance ou on ajourne selon le cas. Et la pause ce matin sera à 9 h 45 donc elle sera un peu avancée parce qu'on a prévu une formation à 10 h 00 et pour ne pas interrompre la formation donc a décidé de devancer la pause donc je voulais vous prévenir. Le dîner lui est prévu comme d'habitude à 12 h 30. C'est ça, je crois, que j'avais à dire.

2. Constatation de la régularité de la convocation.

Président d'assemblée : Constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour, bonjour tout le monde, monsieur le président, l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 14 octobre 2014 accompagné de l'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier Monsieur Raymond Théberge. Tout est conforme aux procédures prévues à l'article 37(1) des Statuts et règlements monsieur le président.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions?

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Je n'en vois pas donc le point suivant c'est la vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Monsieur le président le droit a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va? Merci.

4. Formation des membres – Gouvernance

Président d'assemblée : Moi dans mon ordre du jour j'ai Formation des membres, comme je vous ai dit c'est prévu pour 10 h 00 ce matin donc on en parlera lors de l'adoption de l'ordre du jour.

5. Correspondance

5.1 Lettre de l' ABPUM du 22 septembre 2014

Président d'assemblée : Je passe au point suivant qui est la correspondance. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président il y a deux correspondances ce matin, la première c'est une lettre du 22 septembre 2014 adressée à Monsieur Raymond Théberge en tant que président du Sénat académique de Marie-Noëlle Ryan, présidente de l'ABPUM ayant comme objet l'exercice de viabilité des programmes. Alors vous avez eu la chance de lire la lettre, essentiellement on rappelle que le dossier sur la viabilité des programmes est terminé et clôt et puis il y a des informations par rapport à certains articles de la convention collective, elle rappelle que ____ du dénouement il y aurait pu avoir un grief à ce niveau. Alors voilà monsieur le président.

5.2 Autres

Secrétaire générale : Le deuxième courriel c'est un courriel, je ne pense pas que ça été distribué, mais c'est juste une information au sujet de la démission de Stéphane Laulan et qui explique que Marthe Robichaud est maintenant la représentante du corps professoral de l'UMCS au Sénat académique. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Donc il n'y a évidemment pas de discussion là-dessus, mais si vous avez des questions.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : On arrive donc formellement à l'adoption de l'ordre du jour et c'est à ce moment-ci qu'on vous demande de noter qu'à 10 h 00 il y a aura une formation des membres sur la gouvernance avec un invité. Madame la secrétaire générale, y avait-il d'autres changements? Ça prendrait une proposition de l'adoption de l'ordre du jour, proposé par Madame Albert, appuyé par Monsieur Francis LeBlanc, merci. Avez-vous des modifications à proposer à cette motion? Je n'en vois pas donc vous êtes prêts, on va passer au premier vote électronique, un instant. Donc vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 33 oui et 0 non donc le système a l'air de fonctionner.

7. Adoption du procès-verbal SAC-140509

Président d'assemblée : Maintenant c'est l'adoption du procès-verbal. Encore une fois si je pouvais avoir une proposition d'adoption du procès-verbal. Proposé par Monsieur Adegbi et appuyé par Madame Hélène Albert. Alors je vous rappelle qu'on avait décidé que si vous voyez des coquilles ou des erreurs grammaticales, des choses du genre, vous pouvez juste le signaler au secrétariat, ça évite d'avoir à retarder l'assemblée, mais si vous avez d'autres corrections qui sont plus des corrections de fond, disons, c'est le temps de les apporter. Je ne vois pas de demande et donc on va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant.

?: Est-ce qu'on peut voter si on n'était pas là?

Président d'assemblée : Bonne question. On me pose souvent cette question, qu'est-ce qu'on fait quand on n'était pas à l'assemblée. Il n'y a rien dans la procédure d'assemblée qui parle de ça dans le Guide Morin ni dans les autres guides que j'ai consultés. Alors moi je vous laisse décider par vous-même ce que vous faites. Certains pensent qu'ils devraient s'abstenir s'ils n'étaient pas là parce qu'ils ne savent pas comment voter, enfin c'est à vous à, ça répond votre question, ça ne répond pas, mais ça répond du mieux que je peux. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 31 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Juste un mot d'explication pour ceux qui ne savent pas, on ne demande pas les abstentions, mais si vous voulez vous abstenir vous vous abstenez puis si jamais c'est parce qu'il y a un conflit d'intérêts ou quelque chose du genre vous pouvez demander que votre abstention soit notée au procès-verbal.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC-140509

Président d'assemblée : On arrive aux affaires découlant du procès-verbal maintenant alors on les prend point par point puis à la fin il y a Autres donc s'il y a autre chose sur lesquels vous voulez poser des questions.

8.1 (9.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs

Président d'assemblée : Le premier point se rapporte à 9.1 et ça s'intitule Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs. Je donne la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors merci monsieur le président. Monsieur le président, le comité s'est réuni il y a dix jours environ. Il a étudié ce qu'on appelle un tableau des équilibres qui était vraiment ce qui était le mandat de ce comité-là. Pour les nouveaux, je vais juste répéter le mandat c'était que le mandat du comité ad hoc du Sénat académique soit de dresser un bilan de la représentation des membres du corps professoral au sein des assemblées académiques, des universités canadiennes et à une structure de gouvernance similaire à celle de l'Université de Moncton afin d'élaborer un tableau des équilibres entre les représentantes du corps professoral régulier et du corps professoral à temps partiel. Il y avait une liste d'universités qui étaient ciblées, une douzaine de listes. Alors ce tableau-là a été fait et je peux vous donner les résultats préliminaires sur douze universités; il y en a trois finalement qui ont des représentations de chargé(e)s de cours autour de la table. En pourcentage ça correspond à 2,9 %, 4,1 % et 8,8 %, ces universités-là sont des universités québécoises, l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke. Alors essentiellement le comité a examiné de très près ceci, trois sur douze c'est 25 % et malgré qu'il y a quand même une grande majorité d'universités qui n'ont pas de représentant, le comité était tenté à vous proposer quand même un siège pour les chargé(e)s de cours et un siège pour les bibliothécaires. Donc à ce moment-ci c'est la

rédaction quand même du rapport et de ces conclusions-là, on aurait aimé vous le présenter aujourd'hui, mais quand même on a fait du chemin ou une progression dans nos conclusions et puis on sera en mesure certainement de vous présenter quelque chose par écrit. Alors voilà où le travail est rendu.

Président d'assemblée : Alors évidemment il n'y a pas de débat à ce stade-ci parce qu'on n'a pas de proposition, mais si vous voulez poser des questions sur le processus ou quelque chose du genre vous êtes bienvenus. Donc je n'en vois pas.

8.2 (9.2) Comité ad hoc sur les droits des étudiantes et des étudiants

Président d'assemblée : On passe au point suivant qui se réfère à 9.2 Comité ad hoc sur les droits des étudiants et des étudiantes. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Par rapport au dossier des droits des étudiantes et des étudiants comme je l'ai mentionné lors du dernier Sénat, l'Association des bibliothécaires et des professeurs de l'Université de Moncton, campus de Moncton a déposé un code de conduite et par la suite, nous on a mis sur pied un comité sous la direction de la secrétaire générale étant donné les nombreuses implications de ce qui est proposé dans ce code de conduite sur les ententes collectives touchant non seulement les professeurs et les bibliothécaires, mais aussi touchant le personnel de soutien, touchant les étudiants donc c'est un comité qui est sous la gestion de Madame Castonguay à cause des implications et ça comprend aussi les ressources humaines et d'autres individus donc on va vous revenir avec plus d'informations là-dessus. Je ne sais pas si je vous ai mentionné la dernière fois, mais le code de conduite qui a été proposé renferme la majorité des politiques qui existent à l'université concernant des comportements, etc., par contre ça l'a des implications importantes, des conséquences importantes sur des ententes collectives qui existent donc avant de poursuivre, il est important de comprendre effectivement quel en est l'impact. L'avantage de ce genre de code, c'est que pour la première fois, on renferme dans un seul document toutes les politiques au lieu d'être obligé de les chercher un peu partout, soit sur le site de l'université, soit dans des ententes, on le reçoit dans un seul document. Par contre, il y a des interactions entre les différentes politiques qui font en sorte qu'on doit mesurer l'impact. Donc c'est là où nous sommes rendus monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Avez-vous des questions à ce sujet? Numéro 26, veuillez vous identifier.

Navarro-Pardinas : Merci monsieur le président. Vous parlez d'un comité, est-ce qu'on peut avoir des détails sur qui sont les membres qui siègent sur ce comité s'il-vous-plaît?

Secrétaire générale : Il s'agit d'un groupe de travail qui a reçu un mandat de l'équipe de direction de l'université. Les membres du groupe sont Clarence LeBlanc, le directeur des ressources humaines au campus de Moncton, Jean-François Richard, le vice-recteur adjoint à l'enseignement et Jennifer-Louise Boyd qui est la conseillère en matière de harcèlement sexuel et sexiste et moi-même.

Navarro-Pardinas : Merci.

Président d'assemblée : Il n'y a pas d'autres questions? Numéro 9.

Semedo Cabral : Pourquoi il n'y a pas de représentant étudiant à ce comité ad hoc sur les droits des étudiantes et étudiants?

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : La discussion a débuté il y a quand même un bon nombre de mois et ça commencé avec un comité qui portait sur les droits des étudiantes et des étudiants. Maintenant, ceci s'est transformé à un comité beaucoup plus large qui traite non seulement des droits des étudiants, mais toutes les politiques qui touchent les comportements, qui touchent le harcèlement, qui touchent le milieu de travail respectueux donc ça dépasse largement cette question. Tout a débuté avec un comité qui portait effectivement sur les droits des étudiants suite à un incident qui s'est passé l'an passé, mais ce que je peux vous assurer c'est qu'à un moment donné il va certainement y avoir une rencontre du comité original là où siègent les étudiants. Présentement, c'est une analyse qu'on fait de l'impact et l'interaction des politiques l'une sur l'autre.

Président d'assemblée : Numéro 22.

Ryan : Je suis une des auteures de ce code de conduite-là avec Michèle Caron. Ce qui s'est passé c'est pour préciser ce que le recteur vient de dire c'est pas tout à fait ça, c'est qu'il y a eu deux choses, le comité qui a été formé pour faire le code de conduite ça fait plusieurs années, c'était une demande depuis plus de dix ans de l'ABPUM, ça avait toujours été reporté puis finalement il y a un comité qui a été formé il y a plus que trois ans, à peu près trois ans qui était composé essentiellement des professeurs de l'ABPUM du campus de Moncton. Ce comité-là donc a fait le travail d'aller chercher toutes les politiques existantes à l'université pour

les mettre dans un document en plus d'aller compléter des choses qui étaient manquantes; par exemple aujourd'hui on a le problème des réseaux sociaux, de la diffamation sur les réseaux sociaux, des choses qui sont nouvelles. Donc on a fait ce code-là, mais entre-temps il y a eu une autre histoire qui a impliqué des étudiants et les étudiants ont demandé ici au Sénat académique d'avoir un comité donc il y a un deuxième comité qui a été formé où siégeaient des étudiants sur la question spécifique du droit des étudiants. Maintenant je ne sais pas si Madame Castonguay pourra me corriger, je crois que ce comité-là a peut-être terminé son travail ou en fait ils ne sont pas complètement terminés, mais ce qu'ils se sont rendus compte c'est que le code de conduite que l'ABPUM a produite en consultation avec les trois campus y compris les associations étudiantes des trois campus, contient déjà des éléments de réponse à cette question-là qui était soulevée par le deuxième comité où siégeaient des étudiants donc en fait, on est en train de tout mettre ça ensemble, c'est un petit peu comme ça que ça s'est passé.

Président d'assemblée : Merci. Alors ça va, je n'ai pas d'autres demandes d'intervention.

8.3 (9.3) Politiques relatives au statut des professeurs et chercheurs associés et invités

Président d'assemblée : Je passe au point suivant qui se réfère à 9.3 Politiques relatives au statut des professeurs et chercheurs associés et invités. Madame Dubois.

Dubois : Merci monsieur le président. Après discussion des souhaits du Sénat académique au sein de l'assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche, puis ensuite au conseil de la faculté, le dossier a été confié au comité d'études et de révision qui est un comité permanent du conseil de la faculté et le dossier reviendra au conseil avant qu'il doive revenir ici au Sénat.

Président d'assemblée : Merci, y a-t-il des questions? Je n'en vois pas.

8.4 (9.4) Variabilité des barèmes de notes

Président d'assemblée : Maintenant on est rendu au point suivant 9.4, Variabilité des barèmes de notes et je donne la parole à Monsieur Jean-François Richard.

Richard : Merci. Le sujet bien sûr est encore à l'ordre du jour de la RVD, on a eu quand même plusieurs discussions à ce sujet qui a débordé la variabilité des barèmes de notes comme telles, on a parlé aussi des règlements académiques justement sur la notation de façon générale puis on est rendu au stade de produire un document qui met de l'avant certaines recommandations et qui sera envoyé aux instances appropriées en temps et lieu. Lorsque je dis instances appropriées, étant donné qu'il y a des recommandations qui vont toucher possiblement la modification des règlements académiques, mais il faudra que ça passe au Comité des programmes en premier lieu. Donc une fois que le document sera rédigé et qu'on ait procédé à certaines consultations, il sera envoyé au Comité des programmes pour éventuellement aboutir ici, probablement j'espère à un des Sénats du printemps, souhaitons.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas.

8.5 (17) Statistiques préliminaires des admissions et des inscriptions

Président d'assemblée : Le point 17, Statistiques préliminaires des admissions et des inscriptions. C'est Pascal Robichaud je crois.

Registraire : Merci monsieur le président. Vous avez dans votre liasse de documents, le document en rubrique 8.5, Statistiques d'inscriptions qui est daté du 16 septembre 2014. Je commence par vous dire que la raison pourquoi vous avez un document daté du 16 septembre, comme vous le savez c'est à cette date-là qu'on a l'apogée des inscriptions à l'université qui sert de date de référence officielle parce qu'on est à ce moment-là à certaines dates limites qui s'appliquent et on a donc un portrait plus fidèle normalement des inscriptions à peu près à cette date-là. Vous vous souviendrez qu'au mois d'août dernier, on n'a pas pu vous présenter toutes les données parce qu'il y avait une question de rapprochement de date entre les dates d'inscription et la date de tenue du Sénat académique qui faisait en sorte que les données n'étaient pas véritablement potables à ce moment-là. On vous a présenté des données sur l'admission, aujourd'hui on vous présente des données sur l'inscription en tant que telle. Donc à la première page vous verrez tout simplement un tableau général qui distribue les inscriptions par campus à l'université avec comparaison à ce qui serait la date de référence de l'an dernier le 17 septembre 2013. Vous verrez qu'il y avait au 16 septembre 4 506 étudiantes et étudiants à temps complet inscrits à l'Université de Moncton à comparer à 4 804 l'an dernier, soit une diminution de 298. Gross modo, on peut parler d'une diminution de l'effectif étudiant d'environ 300 année à année, de la mi-septembre à la mi-septembre l'an dernier à cette année. Si vous allez à la page suivante, vous verrez que l'on répartit ces mêmes inscriptions ici par faculté pour l'ensemble de l'université. Encore là vous voyez le bilan, le bilan ici est de 297 en réduction plutôt que 98, la différence est simple, c'est simplement entre les cinq minutes que ça prit pour produire un tableau et l'autre, il y avait déjà un étudiant qui s'était dé-inscrit. Alors ça arrive, ça arrive, et parce qu'on a un système dynamique vous savez. Alors vous voyez donc la comparaison où là aussi entre le 16 septembre cette année et le 17 septembre l'année dernière et l'impact

que vous pouvez voir dans l'écart par faculté. Ce que vous pouvez constater c'est que la diminution des inscriptions est à peu près généralisée, c'est-à-dire que même s'il y a certaines facultés qui sont un peu plus frappées que d'autres, on voit une diminution à peu près partout. Les quelques exceptions à la règle c'est qu'il y a eu à peu près une stabilité au niveau de la FESR, une légère augmentation aussi en foresterie et une augmentation sensible à la Faculté de droit. Autrement, j'attire votre attention sur la toute première ligne qui est la Faculté d'administration, faculté qui normalement dans les dernières années a beaucoup évolué au diapason de l'université justement, celle qui augmentait toujours son inscription par de bonnes marges souvent d'une année à l'autre particulièrement une faculté comme vous le savez qui a beaucoup d'étudiantes et d'étudiants de l'international et qui évolue donc beaucoup au gré de l'international, a connu une diminution de 62 cette année après avoir plafonné pendant une couple de sessions, il y a une diminution, ce en soit c'est une indication de tendance, de choses qui se passent à l'université dans son ensemble. Les trois prochains tableaux sont similaires à celui que l'on voyait, mais divisés par campus alors vous voyez celui du campus de Moncton par la suite avec une inscription de 3 788 cette année à comparer à 4 032 l'année dernière donc diminution de 244 donc ce que ça nous dit d'emblée c'est que dans la diminution de l'effectif comme dans la répartition de l'effectif étudiant à l'université, la part du lion évidemment est au campus de Moncton. Dans les pages suivantes, vous voyez ensuite le campus d'Edmundston avec une diminution de 37 et le campus de Shippagan avec une diminution de 16. Si je saute à la page suivante, un tableau plus détaillé qui vous parle aussi de l'inscription ici en la répartissant par campus, mais aussi par cycle et par citoyenneté qui vous donne un peu une perspective de l'évolution en fonction de l'origine des étudiantes/étudiants. Vous verrez par exemple que le nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'international est encore un nombre important à l'université, on parle ici de 874 de l'international à comparer à 3 632 du Canada. Donc la proportion de l'international continue à progresser à l'université, mais si vous regardez un peu plus loin dans une des colonnes, vous verrez que l'augmentation des inscriptions de l'international cette année est de 27 et on s'était habitué pendant des années à des augmentations qui dépassaient la centaine certaines années; 132 d'ailleurs en 2012 si je me souviens bien. Donc on voit quand même depuis les dernières sessions, un ralentissement de l'augmentation des inscriptions de l'international où on commençait à entrevoir une espèce de plafonnement des inscriptions de l'international particulièrement et vous verrez aussi que les variations, il y a eu une diminution de 8 % les inscriptions du Canada et une augmentation de 3 % à l'international pour une moyenne pour l'ensemble de l'université de 6 % de diminution. En proportion, vous verrez aussi que les étudiants internationaux sont rendus à peu près à 18 % pour l'ensemble de l'université aux alentours de 23 % à peu près pour le campus de Moncton. À la page suivante, vous voyez aussi la répartition des étudiants selon le pays d'origine. Ça vous donne aussi une indication avec une évolution de 2010 jusqu'à 2014 de la représentation internationale à l'université selon le pays d'origine et vous avez des écarts calculés sur une année et un écart calculé sur cinq ans à la fin. Vous verrez qu'il y a eu une évolution importante dans la répartition parmi les différents pays à l'Université de Moncton. Je me permettrais de faire un commentaire, le commentaire que je ferais c'est que comme vous savez notre recrutement à l'international est fortement concentré dans l'Afrique francophone, c'est notre pool de recrutement principal à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et on voit là une certaine variabilité et le pool de recrutement international vous pouvez voir est un pool qui est sujet à une certaine précarité, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'évolution et de changement à l'international. Ça ne fait pas cinq ans que je suis ici, mais on peut déjà parler à un moment donné il y a eu une instabilité en Côte d'Ivoire qu'il a fallu remettre en question tous les permis d'étude de l'Afrique. On sait ce qui se passe en Guinée et au Sénégal présentement, la Guinée qui n'a plus grande cohorte; le Burkina-Faso est tout de suite dans le milieu d'une crise politique, le Mali a été attaqué, il y a eu un conflit, etc. Le printemps arabe a commencé en Tunisie, nos inscriptions de Tunisie d'ailleurs ont diminué. Donc il y a cette volatilité si vous voulez dans les marchés à l'international et on le voit un peu dans l'évolution de la répartition des pays, vous remarquerez entre autres c'est pas en Afrique, c'est Haïti qui était une très grande cohorte, en réalité la plus grande cohorte à l'international il y a quelques années qui aujourd'hui est devenue beaucoup plus marginale; depuis le séisme les inscriptions d'Haïti ne se sont pas relevées et continuent même à diminuer au fil du temps. J'ajouterais une anecdote comme ça, le gouvernement de la Guinée a annoncé la fermeture complète de son système scolaire il y a quelques jours ce qui est notre plus grande cohorte de recrutement à l'international. Vous pouvez comprendre le genre d'impact, le genre de chose qui peut se passer qui peut faire fluctuer rapidement les inscriptions à l'université. Le tout dernier tableau vous voyez à l'endos, vous l'avez selon le lieu d'origine et particulièrement ici on parle de la province d'origine en tant que telle qui nous permet d'avoir une idée d'où viennent les étudiants et étudiantes canadiens et canadiennes surtout qui s'inscrivent, vous verrez évidemment qu'il y a encore là une prédominance des étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick. On parle de 3 292, soit 73 % de l'effectif étudiant qui est véritablement néobrunswickois, mais si je vous ramène à quelques années passées, vous auriez vu ce chiffre-là est au-delà de 90 % donc il y a vraiment là une évolution que l'on peut voir, de moins en moins de Néobrunswickois de plus en plus de gens de l'extérieur en tant que tel et vous remarquerez aussi l'évolution de la ligne hors Canada qui est cette ligne de l'international encore qui est maintenant, vous voyez là un chiffre d'à peu près 19 %, on donne 18 virgule quelque en réalité. Donc ça vous donne un peu un portrait de l'évolution. Le seul autre commentaire que je voudrais faire à ce moment-ci c'est que vous avez constaté évidemment qu'il y a une diminution d'à peu près 300 dans les effectifs, c'est une diminution qu'on peut qualifier de différentes façons. Évidemment, ça fait bien longtemps qu'on parle de ce déclin démographique de l'Acadie qu'il y a de moins en moins d'élèves qui diplôment des écoles francophones des provinces maritimes en général, c'est vrai, mais ce n'est pas le seul phénomène qui explique la diminution qu'on a connu cette année. Il a presque la moitié de cette diminution-là qui est probablement imputable à de la compétition autant qu'à du déclin démographique. Le déclin démographique vaut probablement à peu près 175 de perte sur 300. Il y a le plafonnement de l'international

qui n'aide pas, mais il y a vraiment l'effet de la compétition et n'est pas à négliger aussi dans le portrait. Il faut comprendre, je pense que cet élément-là aussi, ce n'est pas seulement le fait qu'il y a moins de gens qui sortent des écoles, c'est qu'il y a un autre phénomène c'est que les gens ne viennent plus automatiquement à l'Université de Moncton par définition, il y a d'autres éléments qui jouent aussi dans l'équation pour provoquer cette réduction plus importante que prévu cette année. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il des questions? Numéro 6. Veuillez vous identifier.

Doucet : Lorsque vous recueillez vos données, pour la section des étudiants internationaux, est-ce que les réfugiés font partie de cette colonne-là?

Registraire : Oui, les réfugiés font partie de la colonne. Je vous dirais qu'on n'en a pas un très grand nombre, mais on en a en tant que tel, ils font partie de la colonne. La seule chose qui est différente c'est lorsque l'on vient à sortir certaines autres données dans certains contextes, les données sur les réfugiés deviennent particulièrement traitées parce qu'elles sont confidentielles d'un autre niveau. Il y a une certaine donnée par exemple comme le fait que quelqu'un est diplômé de l'Université de Moncton généralement c'est public. Si une personne est considérée réfugiée ce ne l'est pas, par exemple, mais dans les statistiques en tant que telles, ils sont inclus.

Doucet : Les résidents aussi c'est pareil?

Registraire : Les résidents permanents font partie de la cohorte des Canadiens.

Président d'assemblée : Merci Monsieur Doucet. Numéro 21 maintenant.

Dako : Est-ce qu'on a également regardé les étudiants qui étaient déjà inscrits ici, mais qui sont partis de l'université pour je ne sais pour quelle raison, est-ce que ces étudiants-là ont été pris en compte ici?

Registraire : Oui, en réalité on regarde l'ensemble au total de toute personne qui est inscrite à temps complet à l'université donc si une personne évidemment est inscrite et est partie, elle n'est plus reflétée dans les statistiques d'inscription et oui il peut y avoir une partie de la diminution due au fait que les gens quittent l'université. Entre autres par exemple on peut quitter pour différentes raisons. La principale raison pour laquelle on quitte l'université c'est parce qu'on a fini ses études et dans les dernières années, les cohortes de diplômés sont plus grandes que les cohortes de nouvelles entrées et ça en soit ça provoque une diminution d'effectif étudiant, donc il y a un effet de cohorte qui en réalité évolue et transige tout au long même si l'université demain et pour les prochaines années réussissait à maintenir exactement ses données et ses chiffres de nouvelles inscriptions, il continuerait à y avoir une diminution des effectifs étudiants dans les prochaines années dues au fait que les cohortes de diplômés sont plus grandes que les cohortes d'entrées pour au moins les trois prochaines années. Si vous me posez indirectement la question à savoir qu'est-ce qui se passe si il y a des gens qui quittent, pourquoi ils quittent, où ils vont, ça je n'en sais absolument rien, on n'a aucune donnée là-dessus.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Merci Monsieur Dako. Je n'ai pas d'autres demandes.

8.6 Autres

Président d'assemblée : On est rendu au point 8.6 qui est Autres donc si vous avez d'autres questions par rapport au suivi qui a été donné au procès-verbal, c'est le temps de les poser. Il n'y en a pas. Donc ça épuise le point 8.

9. Nominations

9.1 Comité d'appel du Sénat académique (Professeur(e) : Blanca Navarro Pardinás), (Doyenne, doyen) : Sid-Ahmed Selouani), (Étudiant(e) suppléant(e) : S. Daigle)

Président d'assemblée : On arrive au point 9 intitulé Nominations, ça c'est à des comités bien sûr. Donc si vous voulez prendre votre document. Le premier c'est le Comité d'appel du Sénat académique et il y a le mandat de Madame Navarro Pardinás qui arrive à échéance. Donc on peut commencer par celui-là, il y a d'autres postes aussi. Ce qu'on demande ici, on demande un professeur ou une professeure membre du Sénat donc avez-vous des propositions? Je vous signale que Madame Navarro Pardinás est rééligible, juste pour information. Numéro 16.

Adégbidi : Je voulais juste proposer Madame Navarro Pardinás pour qu'elle continue son mandat.

Président d'assemblée : D'accord. Proposé par Monsieur Adégbidi. Madame Navarro vous acceptez éventuellement un renouvellement de mandat? D'accord. Ces propositions-là n'ont pas besoin d'être appuyées. Donc y a-t-il d'autres propositions ou candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Je vais

demander une dernière fois, y a-t-il d'autres candidatures? Je n'en vois pas donc félicitations, Madame Navarro Pardin. Le deuxième c'est Monsieur Selouani comme vous savez qui a changé de poste, qui n'est plus un membre votant du Sénat et qui était suppléant pour Paul-Émile Bourque. Donc il faudrait un nouveau suppléant et comme Monsieur Paul-Émile Bourque, la qualité requise c'est d'être doyen ou doyenne donc je suppose que le suppléant aussi doit être un doyen ou doyenne. Alors avez-vous des candidatures? Numéro 15.

Coulibaly : Je propose la doyenne Pierrette Fortin.

Président d'assemblée : Pierrette Fortin elle est où? Est-ce que vous accepteriez Madame Fortin? Oui. Donc on a une première candidate, merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Je n'en vois pas donc félicitations, Madame Fortin, vous êtes la suppléante. Le troisième c'est un étudiant/étudiante suppléant pour Madame Daigle donc ça demande un étudiant/étudiante membre du Sénat. Numéro 36.

Beaulieu : Merci monsieur le président, je propose la candidature de Jessica Paulin, l'étudiante du campus de Shippagan.

Président d'assemblée : C'est proposé par Monsieur Beaulieu et vous acceptez? Oui. Donc on a une première candidature. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Il n'y en a pas donc félicitations. Ça, ça épuise le point 9.1.

9.2 Comité d'attestation d'études (Étudiant(e) suppléant(e) : P.-L. Desroches)

Président d'assemblée : Le point 9.2 Comité d'attestation d'études et c'est pour remplacer un étudiant suppléant ou une étudiante suppléante donc ça demande un étudiant/étudiante suppléante pour Shawn Beaulieu.

Beaulieu : Oui, je propose encore une fois la candidature de Jessica Paulin.

Président d'assemblée : Donc proposé par Monsieur Beaulieu. Madame Paulin vous accepteriez d'être candidate? Merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Il y en a pas donc félicitations. Ça épuise le point 9.2.

9.3 Comité de sélection des grades honorifiques (Membre du Conseil : Liette Dumas-Sluyter), (Membre du Sénat : Sid-Ahmed Selouani)

Président d'assemblée : Le point 9.3 Comité de sélection des grades honorifiques. Ce sont des mandats de cinq ans, je vous signale, sauf pour les étudiants, mandat d'un an. Le premier c'est pour remplacer Monsieur Selouani donc c'est un membre du Sénat, tous les membres du Sénat sont éligibles. Y a-t-il des candidatures? Y a-t-il des candidatures? Numéro 22.

Ryan : Je propose Julie Marcoux.

Président d'assemblée : Est-ce que vous accepteriez Madame Marcoux?

Marcoux : Oui.

Président d'assemblée : On a une première candidate. Numéro 8.

Djaoued : Moi je propose Marthe Robichaud.

Président d'assemblée : Est-ce que vous accepteriez d'être candidate? Donc on a une deuxième candidate, Marthe Robichaud, doyenne des études à Shippagan.

Djaoued : Non, elle est professeure.

Président d'assemblée : Professeure. Et la première candidate c'était une étudiante? Bibliothécaire, excusez-moi je suis vraiment dans les nuages aujourd'hui. Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Je demande une dernière fois y a-t-il d'autres candidatures. Il n'y en a pas donc on a deux candidates donc il va y avoir une élection. Les scrutateurs se mettent au travail, vous inscrivez un seul nom évidemment. On recueille les bulletins. Tout le monde a donné son bulletin? Voilà, le scrutin est terminé, on recevra les résultats bientôt. Je vous signale comme information qu'il y a une autre personne à nommer au comité. Comme vous voyez, c'est un membre du Conseil des gouverneurs qui est nommé par le Sénat à partir d'une liste proposée par le Conseil des gouverneurs donc on n'a pas reçu cette liste du Conseil des gouverneurs et donc ça sera fait à la prochaine réunion. Donc ça épuise le point 9.

10. Rapport du Comité conjoint de la planification.**10.1 Évaluation des programmes de Baccalauréat en travail social**

Président d'assemblée : Le point 10, Rapport du Comité conjoint de la planification et vous avez un document qui est le procès-verbal. Évaluation des programmes de Baccalauréat en travail social donc je donne la parole à Monsieur Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors vous avez le procès-verbal de la rencontre du 23 septembre 2014 du Comité conjoint de la planification. Il y a essentiellement deux thèmes qui ont été abordés dont un qui nécessite une approbation du Sénat alors c'est les thèmes 6 que vous avez au procès-verbal qui concerne l'évaluation du baccalauréat en travail social. Alors vous avez reçu un document à couverture jaune qui présente la situation. Il y a essentiellement dans ce document-là l'autoévaluation de l'école que vous avez à partir de la page 5. Vous avez le rapport de l'évaluatrice externe qui se situe aux pages 73 et suivantes, Monsieur Jocelyn Lindsay. Vous avez le rapport du VRER qui se situe à la page 93 et suivantes, et finalement vous avez les recommandations du Comité conjoint de la planification qu'on retrouve aux pages 102 et 103. Alors si vous le permettez je vais me concentrer sur les dix recommandations du Comité conjoint. D'entrée de jeu, je dois dire que c'est un programme d'excellente qualité et si vous avez eu l'occasion de lire la documentation, vous voyez que l'évaluation elle est très positive. Ceci étant dit, on peut toujours s'améliorer, c'est un peu dans cette optique-là qu'il y a dix recommandations ici. Alors comme vous le voyez, la première recommandation est que le programme de baccalauréat en travail social soit maintenu tout en tenant compte des neuf recommandations qui suivent. La recommandation numéro 2, c'est que peut-être j'aurais dû mentionner le fait qu'il y a trois voies d'accès ou trois formes que peut prendre le baccalauréat en travail social, la forme classique c'est un baccalauréat de cinq ans donc deux années préparatoires suivies de trois années disciplinaires, mais on peut aussi faire ce programme d'étude-là avec un baccalauréat préalable dans une discipline connexe. Et la troisième voie d'accès c'est pour les gens qui ont une expérience pertinente en rapport avec le travail social. Alors une des choses que signale l'évaluatrice externe c'est le fait que cette voie-là semble très peu utilisée ici à l'Université de Moncton alors que dans les autres programmes canadiens elle est relativement populaire, alors la recommandation vise à investiguer cette situation pourquoi il y a très peu de personnes qui se prévalent de cette option d'accès au programme de travail social. Les recommandations numéro 3 et 4 concernant les critères d'admission. Alors à la recommandation numéro 3, on signale le fait qu'actuellement le critère d'admission c'est d'avoir une note minimale de 2 et puis on demande à l'école de réfléchir sur la pertinence d'avoir un critère disons minimal qui est si peu sévère. C'est en rapport aussi avec la recommandation numéro 4 où on demande de réfléchir à la possibilité d'avoir d'autres critères que la performance académique pour admettre les étudiants dans le programme de travail social et si je ne me trompe pas, c'est déjà en partie appliqué cette recommandation numéro 4 puisque dès cette année il y a eu des entrevues qui ont été rajoutées au processus d'admission parce qu'effectivement c'est une profession assez particulière et ce n'est pas nécessairement la performance académique qui reflète la future compétence dans cette discipline-là. Alors l'idée d'ajouter des entrevues en plus d'une évaluation du dossier académique apparaît tout à fait pertinente et c'est d'ailleurs la norme dans plusieurs autres écoles de travail social au Canada. La recommandation numéro 5 concerne le fait que, et ça, c'est vraiment, c'est purement de demander à l'école de réfléchir, ce n'est pas une critique ou quoi que soit, c'est qu'actuellement comme j'ai dit on a une structure 2 plus 3 donc deux années préliminaires et trois années disciplinaires alors on demande tout simplement à l'école de réfléchir sur la pertinence de cette structure. Est-ce que finalement c'est à l'intérieur de cinq ans ou de trois ans alors comment on définit les deux premières années dans ce contexte-là. La recommandation numéro 6 porte sur la mise sur pied d'un portfolio professionnel. Alors à l'école de travail social, il y a plusieurs personnes qui interviennent dans la formation des étudiants et des étudiantes et on croit que si les étudiants avaient un portfolio professionnel qu'ils suivent pendant tout leur processus d'apprentissage, ça permettrait de les responsabiliser. De plus en plus on fait référence à un profil de compétences donc ça permettrait aux gens de savoir où est-ce qu'ils en sont dans leurs acquisitions de connaissances tout au long de leur parcours. C'est d'ailleurs la norme dans la majorité des écoles de travail social au Canada d'après l'évaluatrice externe. Alors finalement c'est ça, c'est d'inciter l'école à mettre sur pied ce concept de portfolio professionnel. La recommandation numéro 7 porte sur l'uniformisation des plans de cours, alors il semble y avoir une grande disparité dans les structures, les contenus des plans de cours alors il est recommandé de les uniformiser pour le bénéfice des étudiants et des étudiantes. La huitième recommandation porte sur la formation linguistique. Actuellement la formation linguistique se fait dans les deux premières années et il y en a plus dans les années suivantes, alors ce qu'on nous dit ici c'est que compte tenu de la nature du travail social, c'est vraiment une profession qui est centrée sur la communication alors il serait sage que la formation linguistique se poursuive au-delà des deux années préliminaires. La neuvième recommandation porte sur le soutien administratif à l'école de travail social alors il est recommandé à la Faculté des arts et des sciences sociales de revoir avec l'école s'il n'y a pas lieu de peut-être réaffecter les ressources de soutien administratif pour mieux appuyer l'école dans son travail. Et finalement, la dixième recommandation porte sur les ressources matérielles donc ça concerne principalement le troisième étage ici à Taillon et je crois qu'il y a déjà des travaux en cours donc c'est en partie adressé déjà cette dixième recommandation. Alors monsieur le président, je ne sais pas si vous voulez procéder en bloc pour ces recommandations.

Président d'assemblée : C'est ce qu'on fait habituellement. Donc vous en faites la proposition.

VRER : J'en fais la proposition, oui.

Président d'assemblée : Appuyé par Madame Lisa Roy. Numéro 18.

H. Albert : Je veux faire quelques commentaires d'ensemble, je ne veux pas aller recommandation par recommandation puis je ne veux pas nécessairement vous dire les avancées qu'on a faites déjà sur ces recommandations-là sauf pour donner peut-être une précision par rapport à la recommandation numéro 4. Effectivement, on a commencé à faire des mini entrevues multiples à l'instar de ce qu'on fait en médecine pour passer justement à l'école professionnelle si on veut l'année dernière, c'est une pratique qu'on a instaurée à l'école donc on le prépare encore pour le printemps prochain pour les admissions de la cohorte qui va entrer en 2015. Maintenant, et ce genre d'entrevue-là ce n'est pas la norme au Canada, en fait c'est probablement une première, mais il y a d'autres formes d'entrevues qui sont faites effectivement ailleurs au pays. Maintenant, si je suis entièrement d'accord avec l'ensemble des recommandations qui sont faites dans le présent rapport puis d'ailleurs j'en remercie les instances qui se sont penchées sur la qualité de nos programmes en travail social. J'aimerais attirer l'attention sur un peu ce qu'a fait, de ce que je peux apprécier à la page 3 du comité conjoint, l'objet d'une grande discussion, celle de régulariser un dixième poste à l'école qui soit dit en passant est occupé de façon temporaire depuis les quatre dernières années. Ça répond à un réel besoin. L'école de travail social est une école excessivement dynamique, excessivement engagée dans la communauté à travers d'énormes, je dirais par différents efforts, d'énormes efforts pour rester en lien avec la pratique tant et aussi longtemps des professionnels que sur le plan je dirais des problématiques sociales et donc des ressources dans la communauté. Maintenant, si le comité en a parlé largement c'est que je conçois qu'il reconnaît clairement ce que les évaluateurs de deux évaluations externes pour l'agrément des programmes à l'école de travail social ont préalablement recommandé, soit l'attribution d'un dixième poste, la régularisation en fait d'un dixième poste à l'école de travail social et ce que l'évaluateur externe dans le cadre de l'évaluation qu'on a sous les yeux recommandait aussi, il faut dire qu'à l'école de travail social on a une douzaine de comités permanents très actifs. On est à court de bras, on a des gens qui travaillent d'arrache-pied, on a une équipe fort dynamique et pour moi bien que je sois excessivement sensible à la situation financière de l'Université de Moncton et que je ne veux absolument pas qu'on déshabille St-Pierre pour habiller St-Paul ou le contraire, je ne sais pu qui fait quoi, mais essentiellement si on veut aller dans le sens de l'essentiel de tout ceci c'est de dire un programme peut toujours être amélioré, il ne pourra pas l'être facilement sans l'ajout d'une ressource additionnelle. On peut faire plus avec moins, on le fait depuis des années, on fait énormément à l'école puis je le dis avec fierté, avec conviction et avec la reconnaissance je dirais de la contribution de mes collègues à l'école puis je veux simplement signifier que pour moi il devrait y avoir une onzième recommandation; je sais qu'on n'est pas en Comité conjoint de planification, mais très honnêtement à mon humble avis c'est un morceau qui est manquant dans la reconnaissance je dirais de la contribution de cette unité-là à l'Université de Moncton à la Faculté des arts et des sciences sociales, etc. puis à la communauté francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick en travail social.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur Samson.

VRER : Bien essentiellement je voulais dire que je reconnais, je m'attendais en fait à ce commentaire. Je reconnais tout à fait cette recommandation-là, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd, c'est vraiment le contexte particulier actuel, on a eu tout à l'heure des statistiques d'inscription du registraire alors c'est vraiment dans ce contexte-là qu'elle ne se retrouve pas au niveau des recommandations qui sont présentées ici, mais je la retiens.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres interventions? Numéro 10.

Bobo : Merci. J'avais une question c'était peut-être pour Monsieur Samson, mais je pense que j'ai la bonne personne Madame Albert concernant la recommandation 5, dire que la recommandation était ___ du travail social de considérer la structure de deux-trois ans, donc après discussion avec les étudiants je ne sais pas si monsieur le vice-recteur ou bien Madame Albert peut me répondre si il y a pertinence de considérer comme après le deux ans préparatoire si jamais l'école considérerait le deux ans et trois ans de considérer après les deux ans préparatoires une certification ou une attestation disant que l'étudiant a fait ses deux ans préparatoires parce qu'après les deux ans préparatoires on sait qu'il y a une évaluation pour passer à la troisième année donc ce n'est pas tous les étudiants qui passent en troisième année, mais pour ne pas gaspiller pour dire comme ces deux ans préparatoires est-ce qu'il y aura un moyen de reconnaître au moins ces deux ans avec un certificat ou une attestation.

Président d'assemblée : Madame Albert allez-y.

H. Albert : La réponse à la question en termes de certification c'est qu'il faut comprendre que les années préparatoires en travail social ne contiennent que deux cours disciplinaires. Tous les autres cours c'est la formation générale, notre programme était très très très je dirais sensible à la question de la formation générale donc dans les disciplines connexes pour avoir je dirais les bases sur lesquelles asseoir la formation disciplinaire après. Alors on ne pourrait pas, ce diplôme-là ne donnerait pas en tant que tel une reconnaissance professionnelle, ça c'est un premier élément de réponse. Le deuxième élément de réponse que je pourrais vous donner c'est essentiellement que la beauté de la chose c'est qu'étant donné

l'interdisciplinarité ou la multidisciplinarité de la formation des années préparatoires, ce sont les années qui peuvent être reconnues dans d'autres formations connexes et donc en termes de valeur des années d'études pour les étudiants, elles peuvent être reconnues ces années d'études-là et ces cours-là dans plusieurs autres formations universitaires de 1^{er} cycle. Alors dans ce sens-là, il y a au moins cette garantie-là pour les étudiants qui veulent peut-être se réorienter, d'autres vont continuer une troisième année où ils vont simplement prendre des cours optionnels auxquels ils ont droit parce qu'ils ont des préalables pour je dirais alléger le temps venu s'ils sont admis au bacc plus tard.

Président d'assemblée : Ça va, Monsieur Bobo? Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention donc vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 32 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

VRER : Alors l'autre item qui a été traité lors de la réunion du 23 septembre du Comité conjoint de la planification, vous l'avez au point 7 du procès-verbal, c'est la création de la maîtrise en sciences en gestion, alors comme vous le savez sans doute, actuellement à la Faculté d'administration il y a seulement une maîtrise professionnelle le MBA, ce qui est proposé ici c'est une maîtrise en science en gestion, programme de 45 crédits.

Président d'assemblée : Excusez-moi, il n'y a pas de point à l'ordre du jour concernant la maîtrise.

VRER : C'est bon on n'en parle pas.

Président d'assemblée : C'est le seul point, donc ça épuise le point 10. Là j'ai un problème. J'ai le résultat du vote, c'est la première fois que ça m'arrive depuis que je préside les réunions du Sénat, on a égalité des voix. Les deux candidates ont reçu 17 voix et j'ai cherché dans le Guide Morin pour une solution et j'ai même regardé dans le Guide de procédures de l'Université de Montréal et je ne trouve absolument rien concernant ce genre de problème. Le président qui est le recteur comme vous savez a normalement une voix prépondérante sur des propositions. Maintenant ceci c'est une élection, c'est un peu différent. Alors ça serait une solution, ça serait de donner la voix prépondérante au président, je suis sûr qu'il veut ça. Une autre possibilité c'est qu'on demande un deuxième vote, mais la décision est déjà, on vous a déjà sondé là-dessus. La secrétaire générale m'a chuchoté à l'oreille peut-être qu'on pourrait demander aux personnes de dire quelques mots avant de faire un deuxième vote. Moi je ne sais pas, ce n'est pas prévu dans la procédure, c'est que normalement on a une « shot » comme on dit en bon français. Si vous avez une suggestion comment sortir de ce dilemme je serais prêt à l'entendre, sinon ce que je peux faire c'est simplement déposer ça pour le moment; peut-être, pendant la pause essayer de trouver une solution et vous revenir, mais je vous invite si vous avez déjà eu ce problème-là et vous avez une solution à me proposer, faites-le. À la pause, venez me voir et on essaiera de trouver une solution. Entre temps on pourrait peut-être demander une proposition pour détruire les bulletins de vote sur ce tour de scrutin. Proposé par Monsieur Beaulieu, appuyé par Monsieur Bobo donc je vais vous demander de voter sur cette proposition de détruire les bulletins de vote. Je vais arrêter le vote et c'est 16 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. On peut passer maintenant au point suivant, on ne va peut-être pas l'épuiser, mais on peut l'entamer avant la pause.

11. Rapport du Comité des programmes

11.1 Reconfiguration des programmes de spécialisation en biologie

Président d'assemblée : Le point 11 Rapport du Comité des programmes et le premier point c'est 11.1 Reconfiguration des programmes de spécialisation en biologie donc je pense qu'on est à la page 2 du rapport du Comité des programmes et je vais passer la parole à Monsieur Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement vous avez le texte de la proposition à la page 2 alors que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au baccalauréat ès sciences, spécialisation biologie et aussi au baccalauréat ès sciences spécialisation en biologie régime coopératif. Alors vous avez dans le document à la page...

Président d'assemblée : À la page 2, vous faites la proposition.

VRER : Oui j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Proposé par Monsieur Samson et appuyé par Monsieur Francis LeBlanc. Allez-y.

VRER : Alors vous avez à la page 14 du document le tableau 2 qui montre les neuf objectifs de formation générale, comment qu'ils sont rencontrés par le programme reconfiguré. Peut-être le tableau le plus important pour vous ce matin c'est celui qu'on retrouve aux pages 17 à 19 qui nous montre la comparaison entre la structure actuelle du programme et le programme reconfiguré. Alors vous voyez qu'on parle d'un programme de 132 crédits à un programme de 120 crédits. Vous avez peut-être remarqué aussi qu'il y a encore une fois une demande de dérogation comme plusieurs autres programmes de science où la formation disciplinaire est de 66 crédits alors que la formation générale est de 24 crédits. Peut-être aussi, attirer votre attention sur la page 27 où on voit la feuille de route donc concrètement, quel est le programme que les étudiants vont le vivre

au quotidien sur chacune des quatre années du programme. Pour ce qui est du régime coopératif, il est décrit à la page 41 que vous avez encore une fois la liste des objectifs de formation générale et aux pages 44 à 46, la comparaison du programme actuel et le programme reconfiguré. Je vous rappelle que pour le régime coopératif, il y a trois stages rémunérés dans les années 2, 3 et 4 du programme qui s'ajoutent à la structure.

Président d'assemblée : Alors avez-vous des questions là-dessus ou des interventions? Je n'en vois pas donc vous êtes prêt pour le vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote, c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. On passe au point suivant.

11.2 Modification du contingent – Baccalauréat appliqué en science de laboratoire médicale

Président d'assemblée : On est à la page 54, allez-y Monsieur Samson.

VRER : Alors nous sommes à la page 54, vous avez le texte de la proposition, que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat appliqué en science de laboratoire médicale afin qu'il soit offert au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick campus d'Edmundston 2^e et 3^e années et que son contingentement soit fixé à six étudiantes et étudiants par année.

Président d'assemblée : Appuyé par Monsieur Francis LeBlanc. Allez-y.

VRER : Alors la problématique ici c'est que c'est un programme contingenté et c'est un programme qui a une structure 1-2-1 c'est-à-dire que les années 1 et 4 se font à l'université et 2 et 3 se font au collège communautaire. Actuellement, il y a neuf étudiantes et étudiants qui sont admis au programme et ils font leurs années 2 et 3 à Dieppe au collège communautaire à Dieppe. Donc l'intention ici c'est d'ajouter six étudiantes/étudiants au contingentement qui feraient leurs années collégiales à Edmundston. Alors vous avez la lettre d'appui évidemment du CCNB et vous regardez aux pages 58 et 59, vous avez la comparaison entre le programme actuel et le programme modifié, c'est essentiellement le même programme sauf qu'on modifie le contingentement en faisant en sorte qu'au CCNB à Edmundston on peut avoir six étudiants qui s'ajoutent aux neuf qui le suivent à Dieppe pour un total de 15 étudiants au programme.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions ou des interventions? Numéro 36.

Beaulieu : J'ai une question c'est-à-dire qu'à Edmundston à l'université on peut prendre la première année, ensuite les deux et troisièmes années au CCNB à Edmundston et la quatrième année est seulement offerte ici à Moncton?

VRER : La quatrième année elle est offerte seulement ici à Moncton. Le changement porte seulement sur les années 2 et 3 campus d'Edmundston.

Président d'assemblée : Il n'y a pas d'autres questions donc on va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 31 oui 1 non donc c'est adopté à la majorité, merci. Là maintenant on va arrêter pour la pause et on reprend comme je vous ai dit à 10 h 00 avec la séance de formation.

PAUSE

Président d'assemblée : Donc comme c'est prévu à l'ordre du jour, on a un invité qui est Michel Nadeau. Je veux juste vous informer que cette partie de la réunion ne sera pas enregistrée parce que ça ne fait pas partie des débats de l'assemblée délibérante comme telle, je veux juste vous en informer. Je vais dire quelques mots de présentation au sujet de notre invité, Monsieur Nadeau. Monsieur Michel Nadeau est directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisation privée et publique. Après avoir travaillé de 1974 à 1984 au Devoir en tant qu'éditorialiste et responsable des pages financières, il a occupé durant près de 20 ans différentes fonctions à la haute direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il a notamment été président de CDP Capital, l'entreprise qui regroupait plus de 100 milliards de dollars d'actifs. Durant plusieurs années, il a siégé au comité de régie d'entreprise du Pension Investment Association of Canada, PIAC. Il est membre de différents conseils d'administration, de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif. Alors sur ça je donne la parole à Monsieur Nadeau.

FORMATION

Président d'assemblée : C'était l'élection d'un membre d'un comité et j'ai réfléchi pendant la pause et il y a aussi une suggestion qui m'a été faite alors je vais vous les présenter. La suggestion qui m'a été faite c'est qu'il pourrait y avoir alternance entre les deux personnes qui ont été retenues à pied d'égalité ce qui est la solution de Salomon, mais malheureusement il n'y a pas vraiment dans le règlement une alternance de prévue à des postes, on demande de nommer des personnes à un poste et j'ai tout de même des réserves à vous mettre de l'avant cette proposition, mais si c'est ce que vous souhaitez, faites-en la proposition et si l'assemblée veut aller dans ce sens-là, moi je voudrai bien. Je vous donne les autres solutions, quelqu'un a mentionné qu'il pourrait y avoir retrait d'une des candidates évidemment, ça c'est à elle à décider si c'est ce qu'elle veut faire. En parlant de l'alternance de toute manière le mandat est de cinq ans si je me rappelle bien.

Évidemment la personne accepte un mandat de cinq ans si au bout d'un certain nombre d'années elle veut se retirer pour permettre à quelqu'un d'autre de continuer, c'est à elle à décider, mais de nommer cette personne aujourd'hui pour dans deux ans pour dans trois ans me paraîtrait en tout cas pas tout à fait conforme, il me semble, au règlement. Et la troisième solution que j'avais évoquée c'est de laisser le président du Sénat trancher en exerçant son vote prépondérant. On sait qu'on en a parlé tantôt, ça n'a pas eu trop la cote dans le passé, mais c'est quand même ce que prévoit la procédure d'assemblée, c'est qu'en cas d'égalité le président qui est en l'occurrence le recteur exerce un vote prépondérant. C'est habituellement pour des motions comme j'avais dit, mais comme il y a silence de la procédure, je pourrais peut-être l'interpréter en disant que ça s'applique également à l'élection d'un comité. Je sais, ça me gêne un peu parce que ça crée un précédent puis ça pourrait être, ici c'est un comité, mais ça pourrait peut-être être vu comme un précédent pour d'autres types d'élections qui pourraient avoir des répercussions plus embarrassantes. Alors je vous donne un peu les trois solutions auxquelles j'ai pensé et je peux peut-être vous laisser exprimer des opinions ou faire une proposition et ensuite on pourra prendre une décision. Numéro 20.

Roy : Est-ce que les deux candidates seraient prêtes à se soumettre à un tirage au sort simplement?

Président d'assemblée : C'est vrai qu'il y a une quatrième solution qui serait un tirage au sort, excusez-moi honnêtement vous avez raison, j'y avais pensé et ça m'a sorti de l'idée. Sauf que comme ce n'est pas prévu dans le règlement, je le sais pas si vraiment, mais ce n'est pas contraire au règlement. C'est une bonne question, en tout cas je laisse les personnes répondre si elles le souhaitent.

Clarisse : Moi je vois une cinquième solution, c'est d'offrir la parole pendant une minute à chacune des candidates pour exprimer leur point de vue et leur vision à ce poste et de revenir sur un deuxième vote avec des clarifications parce que je vois que certaines des propositions comme l'alternance, ça risque de créer un précédent pour d'autres comités et je ne suis pas sûr que je veux pousser, ouvrir ce précédent ici en tant que sénateur pour le bien de l'université. Je suis désolé. Ensuite le tirage au sort ça me paraît assez, je pense qu'on est sénateur et qu'il faut baser nos choix non pas sur le hasard et finalement le choix du recteur là-dessus je pense que ça sera difficile parce qu'on va trop personnaliser le choix et ça sera mal interprété par l'une ou l'autre des candidates et des autres personnes donc je préférerais aller avec la cinquième proposition que je vous ai faite d'entendre les candidates, à moins qu'une des deux veule se retirer et ensuite de refaire un vote.

Président d'assemblée : D'accord. Pour le moment je prends ça comme un commentaire puis on verra. Numéro 21.

Dako : En fait j'avais exactement la même proposition que le sénateur Denis Roy. Je demandais simplement un vote au tirage au sort.

Président d'assemblée : Tirage au sort votre préférence. Donc numéro 15.

Coulibaly : Juste une question avant de faire une proposition, je ne sais pas ce comité est-ce qu'il est fait en fonction de la représentativité des trois campus? Sinon, étant donné qu'on parle de grades honorifiques, on pourrait éventuellement se pencher sur ça parce que je trouve qu'une représentativité des trois campus pour ce comité serait bienvenue donc ça pourrait déjà favoriser une candidate par rapport à l'autre, donc c'était juste une suggestion.

Président d'assemblée : Merci. Je vais demander à la secrétaire générale de répondre à votre question.

Secrétaire générale : Alors si on regarde les statuts et règlements, il n'y a pas de représentation par campus, mais la pratique du Sénat par rapport à tous ses comités a toujours été d'avoir une sensibilité par rapport à la représentation sur les campus. On ne peut pas l'imposer, mais on est toujours sensible à ça. C'est ça la pratique du Sénat.

Président d'assemblée : Alors vous avez entendu différents points de vue puis si quelqu'un veut faire une proposition, sinon moi je vais imposer... Numéro 8.

Djaoued : Moi je ___ dans le sens qu'il y ait une représentativité par campus même si ce n'est pas prévu dans le règlement et je fais ma proposition en ce sens.

Président d'assemblée : Je ne comprends pas Monsieur Djaoued, est-ce que vous voulez un nouveau vote?

Djaoued : Moi je retiens ma proposition en sorte qu'on favoriserait le candidat qui proviendrait d'un campus qui n'est pas représenté parmi les membres du comité.

Président d'assemblée : Je comprends. Vous donnez votre raison pourquoi vous voteriez de telle manière, mais vous ne proposez pas un processus pour arriver à ça, vous comprenez. Numéro 11.

Clarisse : J'ai un commentaire et j'ai une proposition.

Président d'assemblée : Allez-y.

Clarisse : Le commentaire c'est sur la représentativité au niveau des différents campus c'est une chose, mais on peut regarder aussi la représentativité des opinions, la représentativité de la faculté d'origine ou ici donc on va se perdre là-dedans et donc je réitère ma proposition de tout à l'heure à savoir écouter les candidates et leur vision et refaire un vote secret.

Président d'assemblée : Donc la proposition c'est de refaire le vote, mais à la lumière de peut-être deux minutes ça suffirait de présentation par chaque candidat. Est-ce que quelqu'un appuie cette proposition? Appuyé par Marie-Noëlle Ryan. Donc on a une proposition sur la table, est-ce qu'elle est ouverte à discussion si quelqu'un veut intervenir? Vous êtes prêts pour le vote donc, alors on va voter. La proposition c'est qu'on refasse le vote après avoir écouté les deux candidates. Donc vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 22 oui et 10 non donc c'est adopté à la majorité. Donc les deux candidates est-ce que vous accepteriez de dire quelques mots? En ordre alphabétique c'est qui? Julie Marcoux et Marthe Robichaud. Donc Madame Marcoux, deux minutes.

Marcoux : Et bien bonjour tout le monde, Julie Marcoux, bibliothécaire, pas étudiante. J'aimerais participer au Comité des grades honorifiques pour deux raisons, la première raison c'est que je suis une bibliothécaire et les bibliothécaires on est habitué à participer à des veillées stratégiques, à faire des choses comme l'étude des cas et de trancher, on est vraiment très habile à aller trouver de l'information, récolter des formations, condenser des formations et vraiment se mettre au courant des dossiers très rapidement. Alors je pense qu'en tant que bibliothécaire je pourrais contribuer au comité, par exemple je suis parfaitement capable d'aller voir où est-ce que le candidat a déposé sa thèse, aller vérifier que sa thèse est vraiment où c'est que le candidat a dit que ça l'a été déposé. L'autre raison c'est une raison un petit peu plus égoïste, on vient de parler qu'il faut que je représente l'université, je ne représente pas autant les bibliothécaires, mais je ne peux pas m'empêcher. Mes amis bibliothécaires à l'assemblée des bibliothécaires, à chaque fois qu'on a des candidats pour devenir bibliothécaires émérites, on se regarde tous et on sait que les professeurs ont de très beaux dossiers qu'ils présentent et puis que les professeurs émérites c'est vraiment important et prestigieux et là à chaque fois que nous autres les bibliothécaires on se regarde puis on se dit est-ce qu'on a fait assez en tant que bibliothécaire pour soumettre notre candidature, est-ce qu'il y a des choses qui manqueraient à la candidature pour qu'on puisse vraiment procéder dans ce processus-là. Alors si on installe un bibliothécaire sur ce comité-là, les bibliothécaires vont être un petit peu plus informés sur les dossiers appropriés à envoyer à cette instance-là juste parce que je vais parler à mes amis bibliothécaires de ce qui paraît le mieux au comité, et je vais peut-être même pouvoir guider des bibliothécaires retraités dans la construction de leur dossier alors ça aiderait peut-être les bibliothécaires aussi à pouvoir devenir des bibliothécaires émérites.

Président d'assemblée : Merci, je pense que ça épuise à peu près le temps que vous aviez; Madame Robichaud voulez-vous presser votre bouton.

M. Robichaud : Donc Marthe Robichaud, professeure au campus de Shippagan. Après avoir écouté Julie, je trouve Julie tu peux convaincre beaucoup de personnes, j'ai trouvé ça vraiment intéressant puis je pense que si Julie avait fait son speech avant, je ne me serais peut-être pas présentée. C'est sûr que moi comme professeure je pense que je peux aussi juger des dossiers aussi bien que le ferait une bibliothécaire parce que je peux quand même évaluer des dossiers, évaluer si la thèse est vraiment une vraie thèse, je pense que je peux faire ça aussi. C'est sûr que je trouve que même si on dit que les campus n'auraient pas besoin d'une représentation que ce n'est pas ça qu'est la pratique. Je trouve quand même que les campus soumettent des candidatures puis je pense que le fait que chaque campus soit là ça serait vraiment important, pour moi du moins je trouve qu'une représentation du campus même si ce n'est pas écrit devrait être là parce que c'est important qu'on juge nos candidatures aussi.

Président d'assemblée : Merci. Donc voilà, la campagne électorale est terminée. Notre scrutateur et notre scrutatrice vont déposer les bulletins de vote. Alors voilà, on va continuer où on était rendu. Je pense que c'était 11.2 donc Monsieur Samson.

11.3 Déploiement des programmes reconfigurés – Baccalauréat en développement durable et zone côtière

VRER : 11.3.

Président d'assemblée : 11.3, excusez-moi. Donc on est à la page 67 si vous voulez faire la proposition.

VRER : Merci monsieur le président. Nous sommes maintenant à la page 67 du document, alors je lis la proposition : que le Sénat académique accepte les années 3 et 4 des programmes reconfigurés du baccalauréat en développement durable et zone côtière, régime régulier. Et également le même baccalauréat, mais en régime coopératif pour un déploiement en juillet 2015.

Président d'assemblée : Appuyé par Denis Roy. Continuez.

VRER : Alors la problématique ici est que le déploiement de ce programme a lieu cette année en 14-15 et puis apparemment que certains étudiants/étudiantes qui sont déjà dans le programme seraient intéressés à suivre dès l'an prochain la structure reconfigurée du programme d'où la nature de cette recommandation pour que dès l'an prochain on soit en mesure d'offrir les années 3 et 4 du programme reconfiguré pour répondre aux besoins des étudiants. Alors vous avez à la page 70 le tableau de transition, quels cours suivraient les étudiants pour le programme reconfiguré. Alors c'est ça la nature de la proposition. Alors je résume, l'idée c'est que cette année on a déployé le programme reconfiguré donc c'est l'an un, mais on voudrait que dès l'an prochain, les années 3 et 4 soient disponibles aux étudiants.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions ou interventions? Je n'en vois pas donc vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote, c'est 27 oui 1 non donc c'est adopté à la majorité. Merci.

11.4 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : En ensuite c'est le point 11.4 qui est pour information, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors voilà, au niveau des créations/abolitions de cours, pour la création de cours il y a un cours en anglais « creative writing » qui a été créé et dans les abolitions de cours, deux cours en philosophie à la demande de la faculté auteur du moyen-âge et question d'éthique appliquée. Ça entraîné des modifications dans les banques de cours alors voilà c'était vraiment assez simple cette fois-ci pour les créations/abolitions de cours, c'est tout.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas donc ça épuise le point 11. On revient aux résultats de l'élection. Donc la gagnante est Madame Robichaud, on me dit qu'on ne donne pas les résultats, mais je peux vous dire que c'était très proche et donc félicitations Madame Robichaud et est-ce que je peux avoir une proposition pour détruire les bulletins de vote s'il-vous-plaît, proposé par Monsieur Clarisse et appuyé par Monsieur Beaulieu. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité, merci.

12. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : Le prochain point, Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques donc c'est Monsieur Théberge.

Recteur et vice-chancelier : On va vous distribuer un livret qui est le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques effectivement, donc on fait la lecture du rapport ici et on vote sur l'ensemble des candidats et par la suite on ramasse le rapport, c'est tout à fait confidentiel. On vous donne une dizaine de minutes pour passer à travers le document et ensuite il y aura un vote. Donc ils vont le distribuer à l'instant.

PAUSE

13. Rapport du recteur et vice-chancelier

13.1 Planification stratégique « Osez rêver! »

Président d'assemblée : Le premier point c'est sur la planification stratégique « Osez rêver! ».

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président, j'aimerais parler de deux points en particulier ce matin, un qu'on a traité au début lorsqu'on a discuté des inscriptions, j'aimerais faire un point par rapport aux inscriptions à l'Université de Moncton et deuxièmement j'aimerais faire quelques commentaires sur le changement de gouvernement à Fredericton qu'en tant que nouveau gouvernement il s'engage dans une nouvelle foulée donc j'aimerais faire quelques commentaires par rapport à ça. La question des inscriptions bien sûr ça s'inscrit dans le projet de la planification stratégique. Depuis deux ans, l'université a effectivement

perdu à peu près 500 étudiants/étudiantes, la grande majorité bien sûr c'est des étudiants canadiens/canadiennes. L'an passé y'avait 300 diplômés de moins dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick et comme l'a mentionné non seulement Monsieur Robichaud, mais aussi l'a mentionné Monsieur Nadeau, il y a énormément de concurrence maintenant avec d'autres universités qui font face aux mêmes défis démographiques. Au Nouveau-Brunswick, les quatre universités ont eu des diminutions cette année, St-Thomas en pourcentage c'est encore plus important qu'ici, Mount A sensiblement le même pourcentage et UNB tout un peu moins. Donc on est tous dans cet environnement démographique qui fait en sorte qu'il y a de moins en moins d'étudiants et d'étudiantes. Par exemple UNB a maintenant 14 % de moins d'étudiants y'a quelques années sur leurs deux campus. Donc je pense qu'il est important de voir la question de recrutement de deux façons : un bien sûr il y a le volet recrutement, mais il y a l'autre aspect qui est la gestion des effectifs, c'est-à-dire qu'on doit, j'ai demandé au vice-recteur enseignement et recherche et la vice-rectrice affaires étudiantes de se pencher pour comment développer un plan de gestion des effectifs, c'est-à-dire il faut gérer la cohorte qui est maintenant à l'université sur les trois campus. C'est une chose de recruter, c'est une autre chose de les garder et puis si on peut augmenter notre taux de rétention de quelque pourcentage, ça va avoir tout un impact sur l'évolution des inscriptions à l'université. Comme le mentionnait le registraire, les deux dernières années on a eu deux classes de diplômés très importantes qui ont été remplacées par des cohortes un peu plus petites. Donc ce qui est important si on veut maintenir les effectifs, c'est de gérer les étudiants/étudiantes au fur et à mesure qu'ils passent à travers leur cursus. Donc j'ai demandé à Monsieur Samson et à Madame Lord de rassembler les joueurs importants autour d'une même table pour se doter d'un plan de gestion des effectifs, ce n'est pas uniquement le recrutement et de fait en termes d'investissement, ça coûte beaucoup moins cher retenir un étudiant qu'en recruter un nouveau, donc c'est quelque chose qu'on va faire. Aussi au niveau international, il y a certains commentaires que j'aimerais faire qui vont renforcer un peu ce qui a été dit encore une fois ce matin. Il y a deux marchés d'étudiants internationaux, t'as le marché anglophone et le marché francophone qui ne sont pas du tout pareils. Le marché anglophone c'est un marché où il y a absolument aucune limite sur les coûts, sur les droits de scolarité qu'on se permet de demander aux étudiants. À titre d'exemple, Ottawa étudiant anglophone c'est 18 000 \$ dollars. Par contre pour l'étudiant francophone, c'est maintenant les mêmes droits de scolarité que l'étudiant canadien dépendant du programme. Donc le Québec bien sûr, la France ils ont une entente privilégiée et certains autres pays c'est les mêmes droits de scolarité que l'étudiant québécois. L'étudiant canadien qui étudie au Québec paye plus cher que l'étudiant international, mais là le gouvernement du Québec veut changer cette politique tout simplement parce qu'il peut se le permettre, parce que c'est une politique qui coûte environ 200 millions de dollars au Québec par année donc ça se peut que ça change. L'autre point par rapport à l'international c'est ce qui se passe maintenant dans l'Afrique de l'ouest avec l'épidémie. Donc tout ça peut avoir un impact. Le marché international change, on va poser certains gestes, on va ouvrir un bureau de recrutement au Maroc; on a déjà de très bonnes relations, mais on va essayer de voir comment on peut mieux se positionner par rapport à ça. Donc je pense qu'il faut quand même se rappeler que lorsqu'on a une diminution du nombre d'étudiants et une diminution au niveau des revenus. Mais il faut quand même réaliser que ça pas beaucoup d'impact sur le budget de fonctionnement, c'est-à-dire de subventions qui nous viennent du gouvernement, ce qui compte c'est les revenus de scolarité donc faut être conscient de ça à l'avenir. Je vais revenir dans les prochaines semaines avec plus d'informations concernant la situation budgétaire de l'université et comment qu'on s'aligne dans le processus budgétaire pour l'année 2014-2015. Mais il y a un lien évidemment avec l'évolution des inscriptions au sein de l'université. Donc on est très conscient de ça. Aussi par rapport à la planification stratégique, on est en train de finaliser des indicateurs et on devrait trouver un forum quelconque pour avoir une conversation ou une discussion autour de ces indicateurs-là pour s'assurer qu'il y a un certain accord par rapport au choix et la sélection. Monsieur Nadeau parlait de la **rédiction** de compte, on nous demande de compléter plusieurs rapports, le gouvernement l'exige, mais ce n'est pas nécessairement le genre de réduction de compte qui va nécessairement fournir le genre d'information à la communauté universitaire. Deuxième point, il y a eu un changement de gouvernement, l'ancien gouvernement s'était engagé pour augmenter le budget de l'université 2 % pour l'année passée et 2 % l'année prochaine. L'engagement de l'ancien gouvernement il peut être respecté aussi bien qu'il ne sera pas respecté par le nouveau gouvernement. Chose est claire, c'est que le gouvernement s'engage dans un processus de revoir tous les programmes, tous les programmes du gouvernement qui veut dire que durant les cinq-six prochains mois avant le dépôt du prochain budget, on va analyser les budgets de tous les ministères de tous les programmes. Je ne vous annonce rien en disant que la province a déjà un sérieux déficit, je soupçonne qu'il est peut-être plus élevé qu'on le croyait avant l'élection donc ceci dit, même si on fonctionne à partir de l'hypothèse de du 2 %, moi dans ma tête le 2 % c'est le meilleur scénario possible. Donc il faut être conscient de ce qui se passe à ce niveau-là. Par contre, le gouvernement qui a été élu c'est quand même un des premiers gouvernements où la présence de francophones est aussi importante au conseil des ministres et aussi jusqu'à quel point, ce sont tous des diplômés de l'Université de Moncton. Je ne dis pas que ça va donner grand-chose, ils vont peut-être nous rencontrer, mais je pense qu'on s'était entendu, on avait convenu avant l'élection de tenter de rencontrer les partis politiques avec un front commun et puis le parti libéral avait refusé de nous rencontrer avant l'élection, mais il nous avait assuré de nous rencontrer après l'élection. Donc la rencontre qu'on avait eue par exemple avec Monsieur Cardy avant l'élection on tente de l'organiser avec le gouvernement actuel. Et je reprends certains des propos de Monsieur Nadeau, c'est toujours une question de faire valoir l'importance des universités dans le développement de la province du Nouveau-Brunswick, il y a toujours un focus beaucoup plus important sur les collèges communautaires tout simplement parce que pour un très grand nombre d'individus, c'est beaucoup plus simple de comprendre ce que fait un collège communautaire en termes de métiers, en termes d'employabilité, etc., même si 94 % des diplômés de l'Université de Moncton se décrochent

des emplois. Chaque fois qu'il y a un nouveau gouvernement, on recommence à donner les mêmes messages. Si ils changent de sous-ministres, il faut recommencer avec les sous-ministres partager les informations. Donc ça change un peu la situation, ça crée un peu d'incertitude donc pour nous en termes de planification budgétaire ce qui est important c'est savoir le plus tôt possible le pourcentage d'augmentation ou pas d'augmentation en espérant que ce n'est pas une diminution, mais faut savoir ça le plus tôt possible afin d'être capable de s'engager dans le processus budgétaire. Donc c'est une situation qui va nous présenter des défis, mais je suis convaincu qu'on est capable par le biais d'une saine gestion et de la collaboration d'en arriver. Le fait d'avoir moins d'étudiants je vais vous rappeler, ce n'est pas une question de qualité de l'institution, c'est beaucoup une question de démographie puis on peut être aussi bon à 4 500 qu'on l'est 5 000, il n'y a pas de différence. On a embauché Monsieur Marc Angers qui va avoir un rôle particulier en termes de développer les communications pour mieux communiquer tout ce qui se passe autour de la planification stratégique au sein de la communauté interne de l'université. Donc c'est un de ses mandats particuliers. Là-dessus j'ai terminé.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions ou des interventions? Numéro 9.

Semedo Cabral : Vous parlez du recrutement et de la retenue des étudiants, qu'en est-il de la retenue pour qu'ils passent au cycle supérieur? Je vous demande ça parce que j'ai discuté avec deux-trois professeurs ces dernières semaines qui me disaient qu'ils n'ont jamais pu dire non à un étudiant en baccalauréat qui voulait faire une maîtrise parce qu'il n'avait pas le choix que de l'accepter parce que sinon leurs travaux de recherche ne vont pas forcément avancer. On est dans un cas où figure ok, il y a moins d'étudiants qui sont inscrits à l'université, mais on a aussi le cas où il y a de moins en moins d'étudiants qui sont intéressés à continuer aux cycles supérieurs ne serait-ce que pour le baccalauréat en science de la vie, on a eu cette année trois doctorantes qui sont arrivées, deux de France, une de Tunisie, on en a encore une qui arriverait de France à l'hiver prochain. Moi-même je suis international je suis Français, on en a un qui vient de France, il y a quasiment que des internationaux au recrutement doctorat en science de la vie. Où sont les étudiants canadiens? Pour la maîtrise il y a des Canadiens, mais il y a aussi de plus en plus d'internationaux. La retenue des étudiants canadiens aux cycles supérieurs, elle n'est pas si importante j'ai l'impression et ça m'inquiète et quand j'entends des professeurs qui me disent qu'ils n'ont pas le choix que de dire oui, moi je n'ai pas de problème à ce qu'un étudiant puisse être accepté en maîtrise que le professeur le prenne, mais si c'est une question de je n'ai pas le choix parce qu'il faut bien que j'aie des étudiants en maîtrise et des étudiants en cycles supérieurs, est-ce que ça ne remettrait pas en cause la qualité **du coup** du travail de recherche que pourrait proposer ce professeur aux finales. Est-ce qu'il y a des stratégies qui vont être adoptées par l'université pour favoriser la retenue des étudiants canadiens notamment pour les cycles supérieurs pour garantir une activité de recherche, une culture de recherche de qualité au Centre Université de Moncton.

Recteur et vice-chancelier : Ça je pense ça irait plutôt à Madame Dubois.

Dubois : Merci monsieur le recteur et surtout merci au sénateur Cabral d'avoir posé la question, ça me fait toujours plaisir de parler des cycles supérieurs donc je profite de l'occasion. Il y a plusieurs choses qui ont été soulevées dans la question du sénateur Cabral je pense, je vais commencer avec la question du recrutement. La Faculté des études supérieures et de la recherche a depuis septembre 2013 un recruteur à temps partiel qui a établi effectivement un plan de recrutement et puis qui a établi pendant la première année en fonction des relations, je pense, très conviviales et très fructueuses avec toutes les unités qui ont des cycles supérieurs. Donc le recrutement aux cycles supérieurs ne se fait pas comme on recrute aux premiers cycles effectivement, le recrutement aux cycles supérieurs c'est d'abord et avant tout un appui financier aux étudiantes et étudiants puis on a énormément travaillé le dossier des bourses au cours de la dernière année et on a eu énormément d'aide du gouvernement du Nouveau-Brunswick et puis on est arrivé à offrir cette année une cinquantaine de bourses que nous n'avions pas auparavant. Donc je pense que déjà c'est un pas dans la bonne direction puis si vous regardez les statistiques dont a parlé ce matin le registraire Robichaud, les nouvelles inscriptions je pense ou les inscriptions aux cycles supérieurs sont relativement stables, je pense qu'il y a eu une baisse, mais je crois que c'est lié aux taux de diplomation qui a peut-être été un petit peu plus élevé l'année dernière puis à un certain aménagement des dossiers, surtout les dossiers dans les programmes de thèse qui traînaient depuis un nombre d'années au-delà des années permises pour mener à un diplôme. Donc pour ce qui est de l'offre d'admission des étudiants, je ne suis pas tout à fait d'accord avec la suggestion qu'on admet n'importe qui aux cycles supérieurs, il y a quand même des normes, il y a quand même des conditions d'admission qui sont respectées avec rigueur puis je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup d'exceptions à la condition minimale qui est d'avoir un 3 de moyenne pour être admis aux programmes de cycles supérieurs. Pour ce qui est de la rétention, la rétention, ça fait partie, je suis très contente d'entendre qu'on va parler de la rétention, faudrait pas oublier dans le plan de rétention les cycles supérieurs aussi parce que ça aussi surtout dans les programmes à thèse je pense qu'il faut appuyer davantage nos étudiants, baliser davantage leur cheminement, etc., donc ça c'est des choses dont on va parler volontiers et puis qui va mener à des mesures très palpables, c'est certainement notre espoir. Est-ce que j'ai répondu à toutes vos questions?

Cabral : Oui.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 15.

Coulibaly : Une question concernant le recrutement à l'international, je sais qu'il avait été question que le registraire pourrait nous situer là-dessus de faire si vous voulez l'admission conditionnelle à l'obtention du bacc, c'est-à-dire le diplôme de fins d'études secondaires dans ces pays-là. Est-ce que c'est effectif ou est-ce que vous comptez le mettre sur pied très prochainement parce que déjà à ce niveau-là ça permettrait déjà de sécuriser un certain nombre d'étudiants qui sont en fin d'études secondaires dans ces pays-là dont les parents ont déjà en tête ou planifient d'envoyer leur enfant étudier au Canada, mais d'attendre qu'ils obtiennent directement le diplôme du secondaire quand tout ce qui est, **corrolait** aux années blanches ou aux grèves dans ces pays-là qui fait qu'il y a très souvent un genre ____ à l'obtention du visa. Donc est-ce qu'on est rendu déjà à cette étape-là?

Président d'assemblée : Est-ce que vous voulez que Monsieur Pascal Robichaud réponde?

Registraire : Différentes choses. Je crois que là on ne parle plus d'admission aux cycles supérieurs, on parle définitivement d'admissions au 1^{er} cycle pour des étudiants qui nous viennent directement des systèmes scolaires, dans ce cas-ci peut-être africains pour ceux qui passent par le système du baccalauréat international. Il y a déjà un mécanisme qu'on utilise régulièrement à l'université, c'est ce qu'on appelle l'admission anticipée, c'est-à-dire là où l'étudiant/l'étudiante fait la démonstration qu'il a déjà un bon rendement et qu'il est bien en voie d'obtenir son diplôme de fin d'études secondaires, on lui permet une admission anticipée. Cette admission-là évidemment est à être confirmée plus tard par l'obtention du diplôme d'études secondaires dans certains cas dans la preuve d'avoir réussi les examens du baccalauréat pour ensuite passer à une admission définitive et de là pouvoir passer éventuellement à l'inscription. Donc il y a déjà un mécanisme comme ça et de l'admission anticipée à l'international on en fait quand même déjà passablement, on en fait quand même pas mal. Notons que l'étudiante/l'étudiant peut obtenir son visa d'étude, son permis d'étude pour le Canada à partir de l'admission anticipée. On n'a pas à attendre l'admission définitive pour le permis d'étude ce qui permet quand même une certaine accélération et ça c'est une pratique qui est déjà courante depuis quelques années à l'université.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va Monsieur Coulibaly?

Coulibaly : Oui.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 10.

Bobo : J'avais une question pour monsieur le recteur par rapport à la planification stratégique, je ne sais pas si la planification stratégique est incluse à la planification académique concernant la viabilité des programmes où les facultés ont un mandat d'évaluer les programmes au sein des facultés pour revenir au Sénat académique, quelque chose du genre, je ne sais pas si ça inclut ou bien c'est totalement différent de planification.

Recteur et vice-chancelier : Effectivement, la planification académique fait partie de la planification stratégique et effectivement à ce moment ici le vice-recteur travaille avec les doyens et doyennes, effectivement ils sont en train de lancer la planification académique, il y a déjà eu des rencontres et l'évaluation des programmes fait partie de ce processus-là.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 16.

Adégbidi : Sur le sujet des étudiants internationaux et nous avons écouté Monsieur Nadeau et puis nous le savons bien qu'il y a une très grande concurrence de compétition maintenant pour ces étudiants internationaux et particulièrement depuis l'année dernière nous parlons de l'Université d'Ottawa avec tout ce qu'ils ont comme agressivité en ce moment pour recruter des étudiants francophones et internationaux. Alors je regrette que Madame Linda Lord n'est pas ici en ce moment pour répondre à cette question parce que je veux savoir concrètement quelles sont les stratégies qui sont mises en place pour contrer cet avantage que l'Université d'Ottawa a mis en place pour ____ l'étudiant. Je dois vous dire mon insatisfaction tant qu'à une interview de Madame Linda Lord que j'ai écouté où on lui posait justement cette question sur qu'est-ce que l'Université de Moncton fait pour pouvoir retenir ses étudiants, ne pas les perdre aux profits de l'Université d'Ottawa et malheureusement les réponses étaient beaucoup plus basées sur la probabilité qu'Ottawa échoue dans cela plutôt que de mettre de l'avant les stratégies que l'Université de Moncton elle-même va pouvoir mettre en place pour retenir ces étudiants. Donc c'était beaucoup plus Ottawa va échouer parce que les étudiants vont se rendre compte que quand ils vont arriver là-bas ils vont devoir apprendre l'anglais, Ottawa va échouer parce que ça reste un certain nombre limité de programmes qu'ils acceptent déjà alors j'ai été vraiment assez déçu de cela.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je ne veux pas parler pour Madame Lord, mais, disons ce qu'on fait à l'heure actuelle aussi, on est en train d'évaluer le réel impact de la stratégie d'Ottawa sur l'Université de Moncton.

Cette année, il n'y a pas eu d'impact, on va voir l'année prochaine, mais je suis d'accord avec vous qu'on doit être beaucoup plus proactif en termes d'aller de l'avant au lieu que d'espérer que la concurrence échoue, ça je suis tout à fait d'accord avec ça. Et aussi je pense que c'est important de donner le contexte un peu de la taille de l'effectif francophone international à l'Université d'Ottawa. L'Université d'Ottawa a 42 000 sur 43 000 étudiants dont 800 sont des étudiants francophones internationaux. C'est une très très petite population et par contre il ne faut pas sous-estimer, il ne faut surtout pas sous-estimer le pouvoir d'attraction. Donc j'aimerais rassurer le sénateur qu'on prend la concurrence au sérieux.

Président d'assemblée : Numéro 21, peut-être ça sera une dernière question sinon on peut continuer après dîner si vous voulez, mais je n'ai pas interrompu parce que j'ai pensé que vous vouliez peut-être finir la réunion avant d'aller dîner.

Dako : Merci monsieur le président. Je suis content d'apprendre que le recteur mentionne qu'ils prennent la concurrence au sérieux parce qu'il me semble que quand ce phénomène a commencé j'avais alerté les sénateurs ici même pour dire que l'Université d'Ottawa, j'étais à Ottawa à ce moment-là où l'Université d'Ottawa pour rencontrer ce 35 % de francophones, il fallait donc baisser, diminuer leurs coûts. J'avais alerté les sénateurs ici, à cette époque-là on m'avait dit que cela n'arrivait presque jamais et aujourd'hui on est pris avec ça. J'estime qu'il faudra qu'on développe vraiment des stratégies pour pouvoir y remédier parce que ce que j'ai appris, je le dis, encore de source sûre ici que la plupart des étudiants acadiens vont même à Ottawa. Donc ça veut dire que quelque part il faut trouver des mesures de rétention pour le maintenir au sein de notre institution, je crois que c'est très très important.

Recteur et vice-chancelier : Je vais juste faire un commentaire par rapport au dernier commentaire concernant les étudiants canadiens et acadiens. Traditionnellement, ce qu'on appelle le taux de pénétration de l'Université de Moncton auprès des écoles acadiennes, historiquement c'est à peu près 28 %. Donc 28 % des diplômés des écoles acadiennes et francophones de s'inscrire à l'Université de Moncton et cette année on était à 26. Si on peut augmenter de un, retourner à notre norme traditionnelle ça serait évidemment souhaitable. Aussi, cette année on a embauché un deuxième recruteur pour travailler dans les écoles pour faire des suivis auprès des étudiants et des étudiantes, le recrutement c'est devenu de plus en plus personnalisé. Il faut essayer de comprendre parce que chaque étudiant et ses parents, un gros changement qui s'est passé aussi en Acadie c'est qu'avant on ne se posait pas la question à savoir si on allait ou on n'allait pas à l'Université de Moncton. Aujourd'hui il y a des familles qui sont en moyen, ils peuvent se permettre des choix. Donc nous ce qu'on doit faire c'est comment on peut différencier notre produit maintenant autrement que simplement à l'Université de Moncton puis on est Acadien. Donc comment on peut bonifier l'expérience étudiante à l'Université de Moncton. Il y a des choses qu'on peut faire qu'Ottawa ne peut pas faire puis je vais prendre un exemple en science. Si quelqu'un veut aller en science, il veut travailler en laboratoire, tu viens à l'Université de Moncton, tu ne vas pas à l'Université d'Ottawa parce que les chances que tu travailles en laboratoire à Ottawa sont minimes. Donc il faut être capable de nous différencier puis je n'aime pas utiliser le jargon, je ne viens pas du milieu des affaires, mais on parle beaucoup de valeur rajoutée, donc comment est-ce qu'on peut, notre expérience à l'Université de Moncton c'est quoi pis comment se différencier pis comment ça ajoute à notre formation. Donc je pense que c'est là-dessus qu'on doit travailler, qu'on doit reconnaître et la première étape on doit reconnaître maintenant qu'il y en a de la concurrence. Et c'est là qu'on est rendu.

Président d'assemblée : Merci. Là-dessus on termine le point 13. Je pense que vous attendiez le résultat du point 12, je laisse monsieur le recteur donner le résultat.

Recteur et vice-chancelier : L'élection requiert le sentiment des deux tiers des membres présents donc pour ce qui était des doctorats honorifiques, Monsieur Cromwell élu, Monsieur Ferguson élu, Madame Hébert élue, Monsieur Robinson élu, Madame Snow élue pour les professeurs émérites. Pardon, Monsieur Snow élu. Et professeurs émérites Monsieur **Jenkowky** élu et Monsieur Landry élu, merci beaucoup.

Président d'assemblée : Proposition pour détruire les bulletins de vote s'il-vous-plaît. Proposé par Madame Marie-France Albert, appuyé par Madame Hélène Albert. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

14. Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-140913

Président d'assemblée : Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs, numéro 14, avez-vous des questions à ce sujet pour le recteur? Je n'en vois pas.

15. Affaires nouvelles.

Président d'assemblée : Je passe au point suivant qui est Affaires nouvelles, il n'y en avait pas. Monsieur le recteur voudrait dire quelques mots de remerciement.

Recteur et vice-chancelier : Je dois remercier Monsieur Laulan qui a dû quitter ses fonctions comme sénateur et aussi Madame Thériault qui pendant plusieurs années était assise en arrière qui prenait des notes

et qui maintenant est remplacée par Monsieur Marc Angers qui a fait un excellent travail pendant un bon nombre d'années ici au Sénat donc toutes mes félicitations et mes remerciements à ces deux individus.

16. Prochaine réunion : le vendredi 6 mars 2015

Président d'assemblée : On vous rappelle que la prochaine réunion aura lieu le 6 mars à 8 h 30.

17. Clôture

Président d'assemblée : Là-dessus l'ordre du jour est épuisé donc bon retour, n'oubliez pas qu'il y a un repas qui est servi dans la salle 136.